



N° 49 - février 2009

## 6 400 adultes handicapés travaillent en ESAT dans les Pays de la Loire

Fin 2006, les Pays de la Loire comptent 83 Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), ceux-ci emploient 6 400 adultes handicapés. La capacité d'accueil en ESAT, supérieure à la moyenne métropolitaine, a progressé de 13 % depuis 2001. Les politiques publiques conduites au niveau régional ont permis d'atténuer les disparités de l'offre entre les départements. La Mayenne reste toutefois le département le mieux équipé au regard de sa population. Les adultes handicapés travaillant en ESAT sont plus âgés qu'il y a cinq ans et leur vieillissement est davantage marqué en Mayenne, Vendée et Sarthe où les créations de places ont été moindres. Le personnel d'encadrement des ESAT représente 1560 personnes dans la région. Depuis 2001, les ESAT de Loire-Atlantique et de Sarthe ont réduit leur taux d'encadrement alors que ceux de Vendée l'ont augmenté.

Fin décembre 2006, 6400 adultes handicapés travaillent en Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT), soit, du fait des temps partiels, un nombre un peu supérieur au nombre de places financées. Les Pays de la Loire comptent 6 119 places d'ESAT, réparties en 83 établissements. Ces structures ont remplacé les Centres d'Aide par le Travail (CAT).

### Un équipement régional supérieur à la moyenne métropolitaine

Les Pays de la Loire disposent de 3,35 places en ESAT pour 1000 adultes de 20 à 59 ans, proportion légèrement supérieure à la moyenne métropolitaine (3,19). Tous les départements de la région ont un taux d'équipement en places d'ESAT supérieur à la moyenne nationale, à l'exception de la Loire Atlantique (3,05).

La Mayenne se distingue par une offre particulièrement importante : 4,64 places pour 1000 adultes de 20 à 59 ans. La Mayenne fait partie des dix départements les plus équipés de France. Son niveau d'équipement en places d'hébergement adapté pour adultes handicapés est lui aussi élevé. Si la Mayenne avait un taux d'équipement en places d'ESAT égal au taux moyen métropolitain, on compterait 220 places en moins, soit 30 % de l'équipement actuel. En 2001, 22 % des personnes travaillant dans les ESAT mayennais provenaient d'autres départements (et 13 % de départements hors des Pays de la Loire). En 2006, ils ne sont plus que 6 % à ne pas être originaires de Mayenne, venant presque tous de départements hors région Pays de la Loire.

### Capacités d'accueil en Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

Etablissements, places financées et taux d'équipement au 31/12/2006 et 31/12/2001

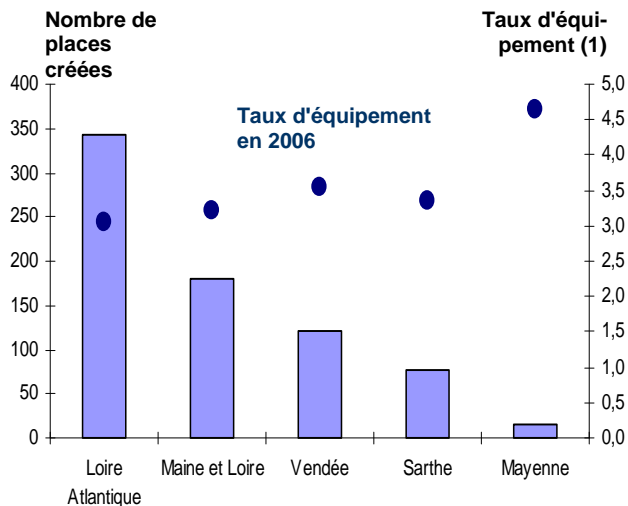
|   | Loire-Atlantique | Maine et Loire | Mayenne | Sarthe | Vendée | Pays de la Loire | Métropole      |
|---|------------------|----------------|---------|--------|--------|------------------|----------------|
| Nombre d'établissements   |                  |                |         |        |        |                  |                |
| ESAT - 2006   | 22               | 23             | 11      | 14     | 13     | <b>83</b>        | <b>1 426</b>   |
| CAT - 2001  | 22               | 20             | 12      | 14     | 13     | <b>81</b>        | <b>1 356</b>   |
| Nombre de places financées  |                  |                |         |        |        |                  |                |
| ESAT - 2006   | 2 032            | 1 306          | 717     | 973    | 1 091  | <b>6 119</b>     | <b>105 955</b> |
| CAT - 2001  | 1 689            | 1 125          | 701     | 896    | 970    | <b>5 381</b>     | <b>93 932</b>  |
| Taux d'équipement (nombre de places pour 1000 personnes de 20 à 59 ans) |                  |                |         |        |        |                  |                |
| 2006  | 3,05             | 3,22           | 4,64    | 3,34   | 3,54   | <b>3,35</b>      | <b>3,19</b>    |
| 2001  | 2,69             | 2,87           | 4,80    | 3,23   | 3,47   | <b>3,12</b>      | <b>2,95</b>    |

Source : STATISS 2008 et FINISS – DRASS ; Estimations localisées de population au 01/01 2006 et 2003 - Insee

Au cours des cinq dernières années, la capacité d'accueil a progressé de 13 % (740 places nouvelles), sur un rythme annuel soutenu, surtout depuis 2003. Les créations ont permis de réduire quelque peu les disparités départementales. Ainsi, les départements de Loire Atlantique et du Maine et Loire ont bénéficié respectivement de 47 % et 25 % des places nouvelles. En particulier en 2006, 167 places ont été créées, dont 75 en Loire Atlantique et 42 en Maine et Loire.

**Créations de places d'ESAT sur 5 ans : la Loire Atlantique et le Maine et Loire en tête**

Nombre de nouvelles places d'ESAT financées de 2002 à 2006 et taux d'équipement en 2006



(1) nombre de places pour 1000 adultes de 20 à 59 ans sources : STATISS et Finess - DRASS

**De 10 places à 130 places**

Les tailles des ESAT s'échelonnent de moins de 10 places à 130, autour d'une moyenne régionale de 70 places par établissement. La Vendée et surtout la Loire Atlantique ont principalement des ESAT d'au moins 80 places.

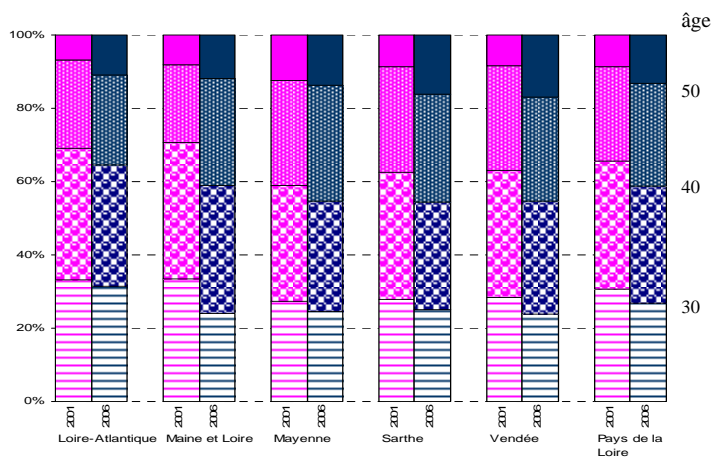
En Vendée, ce type d'ESAT couvre 67 % de la capacité d'accueil ; en Loire Atlantique, 83 %. A l'opposé les ESAT du Maine et Loire sont majoritairement de petite taille : les ESAT de moins de 60 places couvrent presque la moitié de l'offre départementale, à quasi égalité avec l'offre des ESAT de 80 places ou plus. En Sarthe et en Vendée, aucun ESAT n'a moins de 40 places.

**40 % des adultes travaillant en ESAT ont 40 ans ou plus**

Les adultes handicapés travaillant en ESAT sont 40 % à avoir atteint ou dépassé 40 ans, âge à partir duquel le vieillissement peut aggraver les handicaps. L'âge moyen des personnes en ESAT est de 37,1 ans dans les Pays de la Loire, soit 1,5 an de plus qu'il y a cinq ans (35,6 ans en 2001). C'est en Loire Atlantique que l'âge moyen est le moins élevé : 35,8 ans, sans doute grâce aux nombreuses créations de places, dédiées très majoritairement aux jeunes relevant de l'amendement Creton. Corollairement, c'est en Mayenne qu'il est le plus élevé : 38,4 ans.

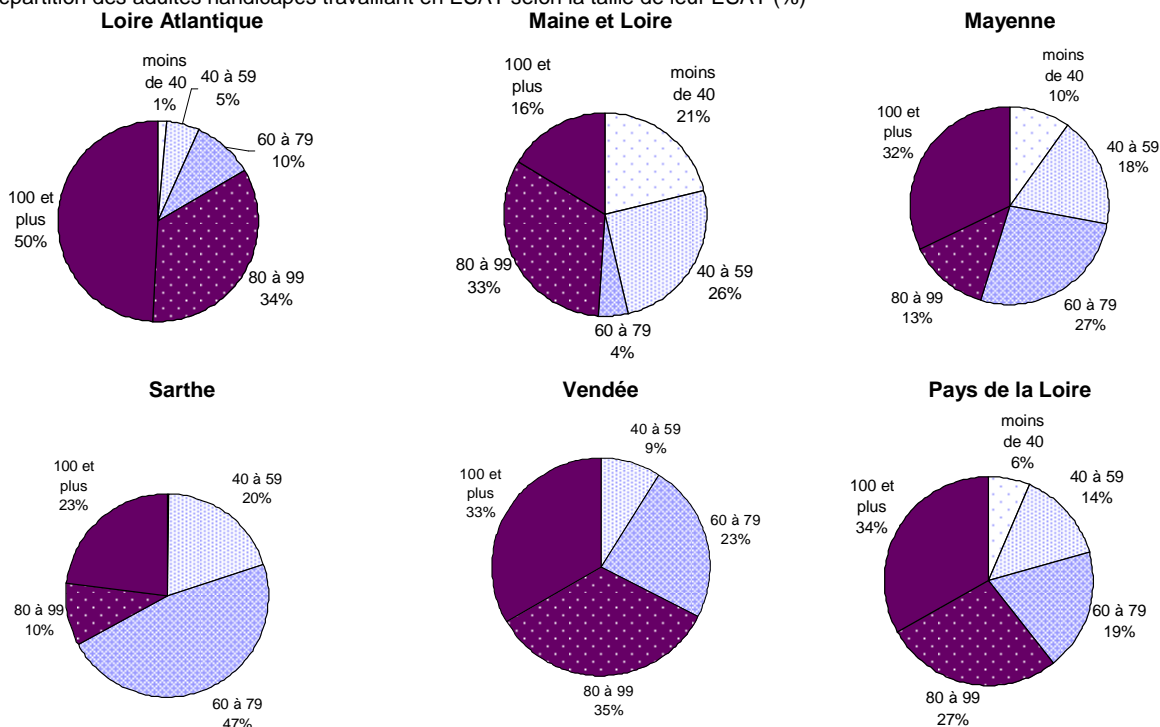
**Le vieillissement est davantage marqué en Mayenne, Vendée et Sarthe**

Adultes travaillant en ESAT par tranche d'âge (en %)



**Davantage d'ESAT de grandes tailles en Loire Atlantique et en Vendée**

Répartition des adultes handicapés travaillant en ESAT selon la taille de leur ESAT (%)



Source : DREES, enquête ES 2006

## Une majorité souffre de déficiences intellectuelles

Comme les établissements d'hébergement, les ESAT des Pays de la Loire accueillent surtout des personnes souffrant de déficiences intellectuelles : 73 % des personnes accueillies souffrent de ce type de déficience à titre principal (et 82 % si l'on inclut les déficiences associées). L'accueil de personnes souffrant de déficience psychique a progressé en cinq ans : en 2006, 18 % des personnes travaillant en ESAT ont une déficience principale d'ordre psychique (et 39 % souffrent de ce type de déficience, qu'elle soit principale ou associée). Cette évolution est le fruit de politiques publiques visant à améliorer l'offre de places pour les déficients psychiques. La part des personnes présentant des déficiences psychiques est sensiblement la même aux différents âges.

## Déficience principale des adultes handicapés en ESAT et en établissement d'hébergement adapté

Personnes en ESAT selon le type de déficience principale (%)

| Déficience principale       | ESAT |           | Etablissements d'hébergement |      |
|-----------------------------|------|-----------|------------------------------|------|
|                             | 2001 | 2006      | 2001                         | 2006 |
| Intellectuelle              | 79   | <b>73</b> | 69                           | 60   |
| Psychique                   | 12   | <b>18</b> | 16                           | 19   |
| Physique (yc polyhandicaps) | 9    | <b>9</b>  | 15                           | 21   |

Source : DREES, enquêtes ES 2001 et 2006

## La moitié depuis 10 ans ou plus en ESAT

Le renouvellement des personnes travaillant en ESAT est faible. La moitié des adultes handicapés qui y travaillent fin 2006, y sont entrés depuis 10 ans ou plus ; 22 % y sont depuis 20 ans ou plus. Toutefois, grâce aux nombreuses créations de places ces dernières années, le quart des adultes en ESAT y sont entrés depuis moins de 5 ans.

Dans les ESAT de Loire Atlantique, le renouvellement des adultes handicapés est plus important : si 44 % d'entre eux y sont depuis 10 ans, le tiers des adultes handicapés y sont entrés il y a moins de cinq ans. Ce renouvellement dépasse "l'appel d'air" généré par la création de places nouvelles puisque celles réalisées sur la période représentent 17 % du parc actuel. A l'opposé, en Mayenne où seulement 16 places ont été créées depuis 2001, le renouvellement est particulièrement faible avec presque 60 % des personnes travaillant en ESAT depuis 10 ans ou plus (et 30 % depuis 20 ans ou plus).

En moyenne dans la région, les personnes travaillent dans leur ESAT depuis presque 12 ans (0,9 an de plus qu'en 2001). Cette moyenne atteint pratiquement 14 ans en Mayenne (1 an de plus qu'en 2001).

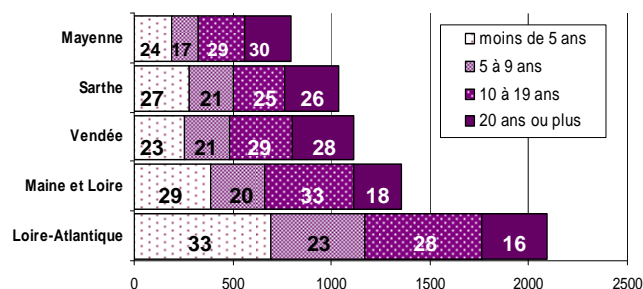
## Ancienneté dans l'établissement plus importante en 2006 qu'en 2001

Adultes travaillant en ESAT selon le nombre d'années qu'il y ont passé (en %) et ancienneté moyenne en ESAT(en années)

|                                  | Loire-Atlantique |      | Maine et Loire |      | Mayenne |      | Sarthe |      | Vendée |      | Pays de la Loire |             |
|----------------------------------|------------------|------|----------------|------|---------|------|--------|------|--------|------|------------------|-------------|
|                                  | 2001             | 2006 | 2001           | 2006 | 2001    | 2006 | 2001   | 2006 | 2001   | 2006 | 2001             | 2006        |
|                                  | 20 ans ou plus   | 14   | 16             | 9    | 18      | 25   | 30     | 17   | 26     | 18   | 28               | <b>17</b>   |
| 10 à 19 ans                      | 30               | 28   | 29             | 33   | 30      | 29   | 33     | 25   | 31     | 29   | <b>32</b>        | <b>29</b>   |
| 5 à 9 ans                        | 22               | 23   | 26             | 20   | 17      | 17   | 17     | 21   | 18     | 21   | <b>21</b>        | <b>21</b>   |
| moins de 5 ans                   | 31               | 33   | 31             | 29   | 21      | 24   | 26     | 27   | 24     | 23   | <b>29</b>        | <b>24</b>   |
| <i>Durée moyenne de présence</i> | 9,7              | 10,1 | 8,9            | 10,6 | 12,9    | 13,9 | 11,7   | 12,4 | 11,8   | 13,3 | <b>10,7</b>      | <b>11,6</b> |

## Loire Atlantique et Mayenne, situations contrastées

Adultes selon leur ancienneté en ESAT (nb et %)



En Maine et Loire et en Vendée, la durée moyenne de présence a particulièrement augmenté durant ces cinq dernières années (respectivement d'1,8 et d'1,5 an). Les personnes travaillant en ESAT sont très peu nombreuses à le quitter (3 % au cours de l'année 2006). Une infime minorité d'entre elles (40 personnes en 2006) s'orientent vers un emploi en milieu ordinaire ou en entreprise adaptée, ces personnes sont en général restées moins de 10 ans en ESAT.

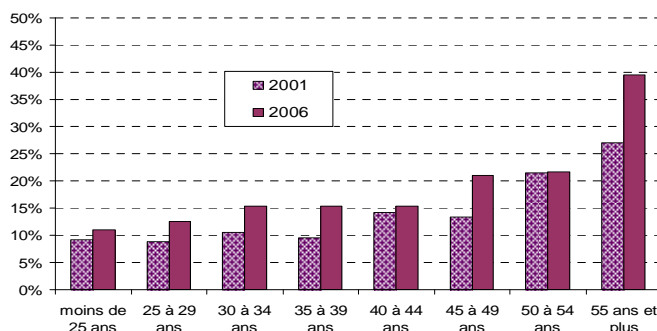
## Davantage de temps partiel pour les personnes handicapées vieillissantes

Les personnes handicapées vieillissantes (à partir de 40 ans) sont un peu plus nombreuses que les autres à travailler à temps partiel. De 18 à 29 ans, 12 % des adultes travaillent à temps partiel ; entre 30 et 44 ans, ils sont 16 %, puis 21% entre 45 et 55 ans, enfin, au-delà de 55 ans, c'est le cas de 40 % d'entre eux. Ces proportions étaient légèrement inférieures en 2001 mais c'est surtout le vieillissement de la population accueillie qui accentue la tendance au développement du temps partiel : au total en 2001, 12 % des adultes en ESAT travaillaient à temps partiel; en 2006, c'est le cas de 17 % d'entre eux.

Dans la région, six ESAT, de tailles variées, disposent d'une section destinée à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes.

## Un peu plus de travail à temps partiel en 2006

Adultes à temps partiel en ESAT selon leur tranche d'âge dans les Pays de la Loire (%)



## Presque un encadrant pour cinq personnes

L'ensemble des ESAT de la région emploient pour l'encadrement des adultes handicapés, 1 560 personnes, toutes catégories confondues, avec une moyenne de 20 équivalents temps plein pour 100 adultes handicapés. Ce taux d'encadrement s'échelonne entre 21 ETP pour les ESAT de Mayenne et 19 pour ceux de Sarthe. Les ESAT de Mayenne et du Maine et Loire ont un taux d'encadrement en personnel socio-éducatif plus élevé que ceux des autres départements tandis qu'en Sarthe et en Loire Atlantique, les ESAT ont davantage misé sur l'encadrement professionnel technique.

L'encadrement médical et paramédical est réduit dans toutes les structures, il s'échelonne de 0,6 à 0,4 ETP pour 100 adultes handicapés entre la Loire Atlantique et le Maine et Loire.

Les personnes encadrant le travail des adultes handicapés ont plus de 44 ans d'âge moyen, seules 14 % d'entre elles ont moins de 35 ans (avec des écarts départementaux : de 11 % en Vendée à 18 % en Mayenne).

Depuis 2001, les ESAT de Loire Atlantique et surtout de Sarthe ont réduit leur taux d'encadrement, ce qui a permis de limiter la progression du coût moyen à la place. En Vendée, le taux d'encadrement a progressé mais le coût moyen à la place reste inférieur à la moyenne régionale. ■

### Progression du taux d'encadrement en Vendée

|                  | Nombre d'ETP pour 100 adultes handicapés |             | Coût annuel moyen à la place et évolution |                     |
|------------------|--|-------------|---|---------------------|
|                  | 2001                                     | 2006        | 2006                                      | Evolution 01-06 (%) |
| Loire Atlantique | 22,0                                     | 20,1        | 11 436 €                                  | 6,6                 |
| Maine et Loire   | 19,6                                     | 19,5        | 10 695 €                                  | 9,2                 |
| Mayenne          | 21,5                                     | 21,0        | 10 699 €                                  | 11,1                |
| Sarthe           | 22,0                                     | 19,1        | 11 702 €                                  | 6,6                 |
| Vendée           | 18,9                                     | 19,9        | 10 754 €                                  | 9,1                 |
| <b>Région</b>    | <b>20,9</b>                              | <b>19,9</b> | <b>11 112 €</b>                           | <b>8,2</b>          |

Source : DREES, enquêtes ES 2001 et 2006 ; DRASS

## Des personnes plus souvent en logement ordinaire qu'en foyer d'hébergement

Les adultes handicapés qui travaillent en ESAT habitent le plus souvent dans leur propre logement (38 % d'entre eux) ou avec leur famille (30 %). Seuls 28 % d'entre eux habitent en foyer d'hébergement. Cette dernière proportion varie toutefois du simple au double entre la Loire Atlantique (19 %) et la Mayenne (41 %).

Dans tous les départements, les adultes handicapés travaillant en ESAT sont plus nombreux qu'il y a cinq ans à disposer de leur propre logement.

Dans la région, trois ESAT ont un hébergement, en internat complet pour un établissement du Maine et Loire et un de Mayenne, en accueil temporaire pour un autre établissement du Maine et Loire.

|                         | Logement personnel | Famille    | Foyer d'hébergement |
|-------------------------|--------------------|------------|---------------------|
| <b>2006</b>             |                    |            |                     |
| Loire-Atlantique        | 38%                | 37%        | 19%                 |
| Maine-et-Loire          | 39%                | 29%        | 29%                 |
| Mayenne                 | 42%                | 14%        | 41%                 |
| Sarthe                  | 42%                | 21%        | 32%                 |
| Vendée                  | 28%                | 36%        | 34%                 |
| <b>Pays de la Loire</b> | <b>38%</b>         | <b>30%</b> | <b>28%</b>          |
| <b>2001</b>             |                    |            |                     |
| Loire-Atlantique        | 27%                | 45%        | 23%                 |
| Maine-et-Loire          | 34%                | 35%        | 26%                 |
| Mayenne                 | 35%                | 16%        | 46%                 |
| Sarthe                  | 37%                | 26%        | 29%                 |
| Vendée                  | 18%                | 47%        | 28%                 |
| <b>Pays de la Loire</b> | <b>30%</b>         | <b>36%</b> | <b>29%</b>          |

**L'enquête** : l'enquête Etablissements Sociaux (ES) a été lancée pour la première fois en 1982. La dernière enquête a eu lieu en 2007 et porte sur la situation au 31 décembre 2006. Cette enquête exhaustive est effectuée par voie postale auprès de l'ensemble des établissements et services sociaux chargés du suivi des enfants et adultes handicapés ou en difficulté. En Pays de la Loire, 90 % des ESAT interrogés ont répondu. Le taux d'exhaustivité de la clientèle présente est estimé à 91 %. Les résultats sont calculés à partir d'un redressement des non réponses.

### Définitions :

**ESAT** : les Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT), offrent aux personnes handicapées qu'ils accueillent des possibilités d'activités diverses à caractère professionnel, ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. Ils s'adressent à des adultes handicapés dont les capacités de travail ne leur permettent pas d'exercer en milieu ordinaire. Les personnes en situation de handicap accèdent à ces structures sur orientation de la CDAPH (commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées)

**Amendement Creton** : l'amendement "Creton" a été créé par l'article 22 de la loi n°89-18 du 13 janvier 1989 ; il s'applique aux jeunes de plus de 20 ans. Au-delà de 20 ans, un jeune doit faire valoir l'amendement "Creton" ou la fin de la réalisation d'un projet (études ou formation par exemple) au sein de l'établissement pour enfants dans lequel il est accueilli, pour pouvoir y rester malgré son âge adulte.

**Personnel technique** : éducateur technique spécialisé, éducateur technique, moniteur d'atelier...

**Personnel médical et paramédical** : médecin, psychologue, infirmier, masseur kiné, ergothérapeute, aide soignant, autre personnel paramédical...

**Personnel socio-éducatif** : personnel de direction, agent administratif, éducateur spécialisé, moniteur éducateur, agent de service, ouvrier professionnel, chef d'atelier ayant une fonction d'encadrement...